

SECTEUR D'INFORMATION SUR LES SOLS SNCF

Station de distribution d'hydrocarbures à VILLENOY

Description de l'établissement

Nom : SNCF Station de distribution d'hydrocarbures
Adresse : - Rue Gambetta
Commune principale : VILLENOY (77513)
Communes secondaires : Non renseigné
Activités : 65.02 - Commerce de détail de carburants et lubrifiants
Description : Non renseignée

Conclusions de l'administration sur l'état des sols

Date de dernière mise à jour des informations : 01/07/2022

Terrain répertorié en Secteur d'Informations sur les Sols (SIS)

Identifiant : SSP00059110101

Ancien identifiant SIS : Non renseigné

Description¹ : De 1967 à 1999 la SNCF a exploité une installation de station de distribution d'hydrocarbures dont l'usage était destiné à l'approvisionnement des engins de traction diesel (autorails assurant la desserte des voyageurs entre MEAUX et LA FERTE MILON, locotracteur de manœuvre, petits engins destinés à la maintenance des voies ferrées). Sur le site ont été exploitées deux cuves aériennes d'une capacité de 7 500 litres chacune reposant dans une cuvette de rétention de béton. La station-service était dotée également d'une pompe de dépotage, installée dans le bac de rétention, et d'un poste de distribution. Cette installation était autorisée par l'arrêté préfectoral du 07 août 1967.

Environ 10 000 litres de fuel par mois étaient distribués. Pour effectuer le plein des réservoirs des engins, ces engins de tractions stationnaient sur une voie sur fosse contiguë à la station.

La fermeture de la station de distribution d'hydrocarbures de la gare SNCF est intervenue en fin 1999.

Des investigations de terrain ont été réalisées par campagnes successives. En 2001 l'exploitant a fait procéder à des sondages de reconnaissance des sols afin d'analyser l'état de pollution des terrains. Le bureau d'études mandaté par l'exploitant, a réalisé 5 sondages jusqu'à une profondeur de 4,8 m et a analysé 21 prélèvements.

Les résultats d'analyses ont montré que :

- les concentrations en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont toutes inférieures aux Valeurs de Définition Sources Sols (VDSS).

- les concentrations en BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) sont assez marquées sur quelques sondages avec une teneur maximale de 18 mg/kg de MS (matières sèches).

- Les concentrations en hydrocarbures totaux (HCT) au droit du sondage 1, entre 1 et 1,5 m de profondeur et entre 6 et 7,5 m de profondeur sont respectivement de 6 000 et de 4 800 mg/kg de MS.

Les concentrations au droit du sondage 3 et 4 à proximité de la zone de distribution entre 6 et 7,5 m de profondeur pour le sondage 3 et une profondeur variant entre 0 et 1,5 m sont de 11 000 mg/kg de MS.

Concernant le sondage 5 les concentrations en HCT sont comprises entre 4 500 et 4 700 mg/kg de MS sur les prélèvements de béton et en profondeur.

Le bureau d'études a indiqué à l'exploitant qu'une évaluation simplifiée des risques (ESR) est nécessaire.

Compte tenu des résultats des analyses, l'exploitant a décidé de procéder comme suit :

- de déposer complètement l'installation : démolition de la cuvette de rétention, dépose de la pompe de dépotage ;
- de faire le nettoyage superficiel du sol (terrassement sur 0,20 à 0,30 m) au droit de la zone de la cuvette et de ses abords ;
- faire le comblement de la fosse sous voie et renouvellement du ballast pollué ;
- procéder à l'évacuation des produits de démolition, terrassements, vieux ballast en décharge classée ;
- la mise en place de trois piézomètres de mesures (1 en amont et 2 en aval de l'installation ;
- la réalisation de mesures de contrôle de la nappe deux fois par an (en hautes et en basses eaux) par un laboratoire.

Le dossier administratif ne comporte pas d'analyse des risques résiduels après travaux.

Documents associés? : Non renseigné

Synthèse de l'action de l'administration

Date de dernière mise à jour des informations : 26/07/2022

Enjeux et environnement : De 1967 à 1999 la SNCF a exploité une installation de station de distribution d'hydrocarbures dont l'usage était destiné à l'approvisionnement des engins de traction diesel (autorails assurant la desserte des voyageurs entre MEAUX et LA FERTE MILON, locotracteur de manœuvre, petits engins destinés à la maintenance des voies ferrées). Sur le site ont été exploitées deux cuves aériennes d'une capacité de 7 500 litres chacune reposant dans une cuvette de rétention de béton. La station-service était dotée également d'une pompe de dépotage, installée dans le bac de rétention, et d'un poste de distribution. Cette installation était autorisée par l'arrêté préfectoral du 07 août 1967.

Environ 10 000 litres de fuel par mois étaient distribués. Pour effectuer le plein des réservoirs des engins, ces engins de tractions stationnaient sur une voie sur fosse contiguë à la station.

La fermeture de la station de distribution d'hydrocarbures de la gare

SNCF est intervenue en fin 1999.

Des investigations de terrain ont été réalisées par campagnes successives. En 2001 l'exploitant a fait procéder à des sondages de reconnaissance des sols afin d'analyser l'état de pollution des terrains. Le bureau d'études mandaté par l'exploitant, a réalisé 5 sondages jusqu'à une profondeur de 4,8 m et a analysé 21 prélèvements.

Les résultats d'analyses ont montré que :

- les concentrations en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont toutes inférieures aux Valeurs de Définition Sources Sols (VDSS).

- les concentrations en BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) sont assez marquées sur quelques sondages avec une teneur maximale de 18 mg/kg de MS (matières sèches).

- Les concentrations en hydrocarbures totaux (HCT) au droit du sondage 1, entre 1 et 1,5 m de profondeur et entre 6 et 7,5 m de profondeur sont respectivement de 6 000 et de 4 800 mg/kg de MS.

Les concentrations au droit du sondage 3 et 4 à proximité de la zone de distribution entre 6 et 7,5 m de profondeur pour le sondage 3 et une profondeur variant entre 0 et 1,5 m sont de 11 000 mg/kg de MS.

Concernant le sondage 5 les concentrations en HCT sont comprises entre 4 500 et 4 700 mg/kg de MS sur les prélèvements de béton et en profondeur.

Le bureau d'études a indiqué à l'exploitant qu'une évaluation simplifiée des risques (ESR) est nécessaire.

Compte tenu des résultats des analyses, l'exploitant a décidé de procéder comme suit :

- de déposer complètement l'installation : démolition de la cuvette de rétention, dépose de la pompe de dépotage ;
- de faire le nettoyage superficiel du sol (terrassement sur 0,20 à 0,30 m) au droit de la zone de la cuvette et de ses abords ;
- faire le comblement de la fosse sous voie et renouvellement du ballast pollué ;
- procéder à l'évacuation des produits de démolition, terrassements, vieux ballast en décharge classée ;
- la mise en place de trois piézomètres de mesures (1 en amont et 2 en aval de l'installation) ;
- la réalisation de mesures de contrôle de la nappe deux fois par an (en hautes et en basses eaux) par un laboratoire.

Le dossier administratif ne comporte pas d'analyse des risques résiduels après travaux.

Description³ :

De 1967 à 1999 la SNCF a exploité une installation de station de distribution d'hydrocarbures dont l'usage était destiné à l'approvisionnement des engins de traction diesel (autorails assurant la desserte des voyageurs entre MEAUX et LA FERTE MILON, locotracteur de manœuvre, petits engins destinés à la maintenance des voies ferrées). Sur le site ont été exploitées deux cuves aériennes d'une capacité de 7 500 litres chacune reposant dans une cuvette de rétention de béton. La station-service était dotée également d'une pompe de dépotage, installée dans le bac de rétention, et d'un poste de distribution. Cette installation était autorisée par l'arrêté préfectoral du

07 août 1967.

Environ 10 000 litres de fuel par mois étaient distribués. Pour effectuer le plein des réservoirs des engins, ces engins de tractions stationnaient sur une voie sur fosse contiguë à la station.

La fermeture de la station de distribution d'hydrocarbures de la gare SNCF est intervenue en fin 1999.

Des investigations de terrain ont été réalisées par campagnes successives. En 2001 l'exploitant a fait procéder à des sondages de reconnaissance des sols afin d'analyser l'état de pollution des terrains. Le bureau d'études mandaté par l'exploitant, a réalisé 5 sondages jusqu'à une profondeur de 4,8 m et a analysé 21 prélèvements.

Les résultats d'analyses ont montré que :

- les concentrations en hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) sont toutes inférieures aux Valeurs de Définition Sources Sols (VDSS).
- les concentrations en BTEX (Benzène, Toluène, Éthylbenzène et Xylènes) sont assez marquées sur quelques sondages avec une teneur maximale de 18 mg/kg de MS (matières sèches).
- Les concentrations en hydrocarbures totaux (HCT) au droit du sondage 1, entre 1 et 1,5 m de profondeur et entre 6 et 7,5 m de profondeur sont respectivement de 6 000 et de 4 800 mg/kg de MS.

Les concentrations au droit du sondage 3 et 4 à proximité de la zone de distribution entre 6 et 7,5 m de profondeur pour le sondage 3 et une profondeur variant entre 0 et 1,5 m sont de 11 000 mg/kg de MS.

Concernant le sondage 5 les concentrations en HCT sont comprises entre 4 500 et 4 700 mg/kg de MS sur les prélèvements de béton et en profondeur.

Le bureau d'études a indiqué à l'exploitant qu'une évaluation simplifiée des risques (ESR) est nécessaire.

Compte tenu des résultats des analyses, l'exploitant a décidé de procéder comme suit :

- de déposer complètement l'installation : démolition de la cuvette de rétention, dépose de la pompe de dépotage ;
- de faire le nettoyage superficiel du sol (terrassement sur 0,20 à 0,30 m) au droit de la zone de la cuvette et de ses abords ;
- faire le comblement de la fosse sous voie et renouvellement du ballast pollué ;
- procéder à l'évacuation des produits de démolition, terrassements, vieux ballast en décharge classée ;
- la mise en place de trois piézomètres de mesures (1 en amont et 2 en aval de l'installation) ;
- la réalisation de mesures de contrôle de la nappe deux fois par an (en hautes et en basses eaux) par un laboratoire.

Le dossier administratif ne comporte pas d'analyse des risques résiduels après travaux.

Polluant(s) identifié(s) ou suspecté(s) : Non renseigné

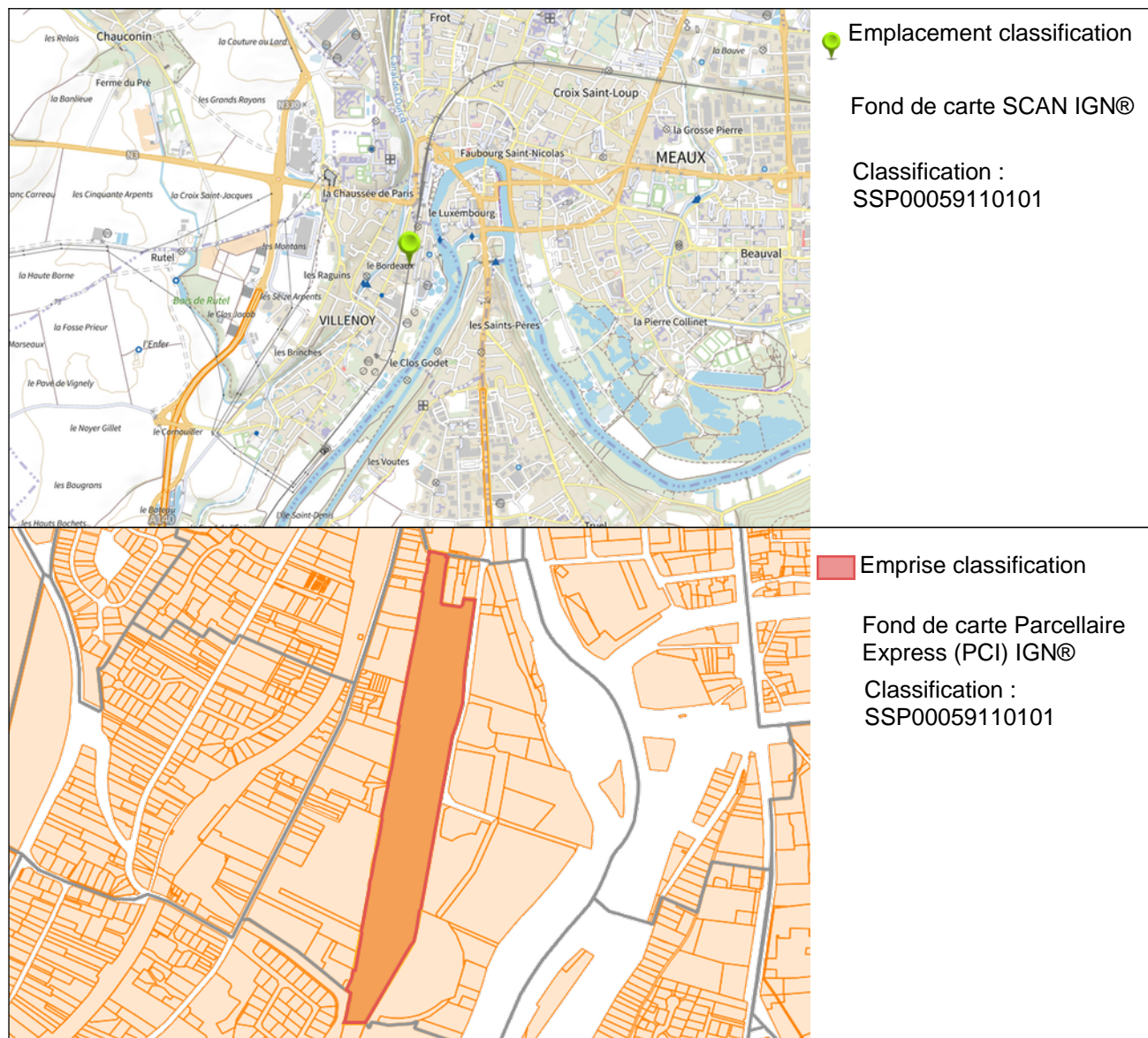
Documents associés : Non renseigné

Géolocalisation

Parcelles concernées par le SIS :

Commune	Feuille	Section	Numéro	Code dép.
Villenois	1	AD	0052	77

Plans cartographiques :



Coordonnées du centroïde
RGF93 / Lambert-93
(EPSG:2154) :

Long. : 690614.0618089658, Lat. : 6872282.255018749

Superficie estimée :

65994 m²

- 1 - Pour les établissements renseignés avant 2020, les informations sont généralement issues de la base de données relative aux secteurs d'information sur les sols (SIS) dont l'information était assurée par le géoportail des risques du Ministère chargé de l'environnement (www.georisques.gouv.fr)
- 2 - Les documents associés seront téléchargeables sur Géorisques lors de la publication de la fiche
- 3 - Les informations contenues dans les bases de données BASOL et SIS peuvent être similaires pour les établissements créés avant 2020. Ainsi les descriptifs des conclusions de l'administration et de l'action de l'administration peuvent être identiques.